



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20220323-DEL2022025-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : 31 MARS 2022
Publié le : 31 MARS 2022
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.025

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENT :

DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 19 : MOTION SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G A FOSSES

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

La société orange a adressé début janvier un dossier informant la mairie de son projet d'installer à Fosses, 1 square Eole, 3 antennes 5 G s'ajoutant aux 3 antennes 3 G et 4 G existantes entre le 4 avril et le 11 avril 2022. Ce projet se présente comme l'application à Fosses de la décision du Gouvernement de déployer la 5 G sur la totalité du territoire Français, en dépit des conclusions du rapport d'expertise de l'agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSES) en date du 10 mars 2021 qui conclue (en pages 202 et 203 du rapport) que « les données ne sont pas suffisantes pour conclure ou non à l'existence d'effets sanitaires ».

Le groupe d'experts de l'ANSES recommande donc de procéder à des mesures d'exposition dues au téléphone mobile en situation d'usage réel dans les différentes bandes prévues pour le déploiement de la 5 G ;

Il s'agit :

- D'évaluer des situations d'exposition maximale en particulier lors de l'implantation de nouvelles stations de base ;
- De réaliser des campagnes de mesure pour chiffrer l'augmentation des niveaux de champ électromagnétique liée à un nombre important d'utilisateurs connectés simultanément au réseau 5G ;
- De mettre en place un programme de surveillance **de l'exposition aux champs électromagnétiques afin de suivre les niveaux d'exposition actuels et futurs notamment dans des situations où la 5G se superposera aux signaux 3G/4G préexistants ;**
- De réaliser des études ciblant les effets biologiques, physiologiques ou comportementaux notamment dans les domaines de la cancérogenèse, du fonctionnement cérébral (cognition, mémoire, activité électrique), de la fertilité ou encore de l'électrohypersensibilité **en particulier dans la bande 3,5 GHz ;**
- De promouvoir des études sur des cellules en culture afin de mesurer des paramètres tels que la viabilité cellulaire et la génotoxicité.

Par ailleurs, au-delà des effets sanitaires possibles de la 5 G, les possibilités offertes par celles-ci entraîneront une augmentation considérable des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». Il en résulte que, même si le bilan énergétique attendu d'une antenne 5 G, sera moindre que celui de la 4 G, il provoquera une augmentation considérable de la consommation, à rebours des économies d'énergie nécessaires pour la préservation des ressources de notre planète.

De plus, le délai de réponse laissé à la mairie, en cette période de pandémie, pour prendre connaissance d'un dossier de 44 pages, demander une simulation du niveau d'exposition aux ondes générées par la nouvelle installation, puis mettre cette information à la disposition de la population et lui permettre d'exprimer ses observations avant de remettre celles-ci au demandeur est exagérément court.

On notera aussi que les deux cartes du quartier concerné par l'installation sont vieilles, en tout cas antérieures à l'opération de rénovation urbaine qui a complètement restructuré le quartier du centre-ville, avec de nouveaux bâtiments et de nouvelles voies, rendant impossible aux nouveaux habitants et usagers de ce quartier de se situer par rapport au projet.

Pour toutes ces raisons, il est demandé à la société Orange de surseoir à l'installation des antennes 5 G sur Fosses, dans l'attente du résultat des études demandées par le groupe d'experts de l'ANSES et, si ces études concluent à l'absence de risque sanitaire pour la fréquence de 3,5 GHz et un PIRE de 45 dBWatt, de fournir un dossier circonstancié comportant de véritables simulations d'exposition aux doses cumulées des antennes 3 G, 4 G et 5 G.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la motion présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

